



Tél. : 06 80 87 18 04 – N° Siret : 510 669 989 00012

Vide grenier – Brocante - Antiquité

VELESMES-Echevanne (Haute-Saône)
Sur le site du musée, 15 Rue de l'Hermitage

Dimanche 29 Juin 2025

INSCRIPTION

(Pour bénéficier des meilleurs emplacements, inscrivez vous rapidement)

Je soussigné (e) :

NOM : Prénom :

Né (e) le : Téléphone :

Mail :

Adresse :

.....

- Nombre de mètres réservés en extérieur _____ x 2 euros le mètre (*). Total : _____ euros

(*) 2 mètres offerts à partir de 4 mètres achetés.

Montant à régler à l'inscription, à retourner avec la feuille dûment complétée à :

Conservatoire du Machinisme Agricole – 13, Rue de l'Hermitage - 70100 VELESMES ECHEVANNE
(chèque à l'ordre de "Conservatoire du Machinisme Agricole et des Métiers d'Autrefois").

Vous êtes : « **Exposant Particulier** », Veuillez joindre au bulletin d'inscription :

1. Une **PHOTOCOPIE** de votre **CARTE d'IDENTITE**.

2. Un **CHEQUE** correspondant au Métrage.

3. **ATTESTATION SUR L'HONNEUR** :

Je soussigné : ne pas avoir participé à 2 autres événements de même nature au cours de l'année civile. *(Article 321-9 du Code pénal)*

Signature :

Vous êtes : « **Exposant Professionnel** », Veuillez joindre au bulletin d'inscription :

1. Une **PHOTOCOPIE** de votre **CARTE PROFESSIONNELLE**.

2. Un **CHEQUE** correspondant au Métrage.

3. **NATURE des MARCHANDISES ou ACTIVITES** :

.....

Réglementation :

- Accueil à partir de 6h00. Les exposants devront avoir installé leur stand **au plus tard pour 8 heures**.
- Les voitures et remorques pourront rester sur le stand (à condition que la longueur totale ne dépasse pas la longueur du stand. Dans ce cas calculer la longueur du stand en fonction de vos véhicules).
- Les exposants s'engagent à laisser leur stand ouvert jusqu'à 18h00.
- Le règlement des inscriptions ne pourra être récupéré en cas de désistement de votre part.
- Aucun déchet (emballage ou autre) ne devra être laissé sur place.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème avec les Services de l'Etat, en cas le vol, d'accident, ou détérioration des marchandises exposées.
- Les exposants s'engagent à respecter les règles sanitaires en vigueur au moment de l'événement.
- En cas de non-respect des points cités ci-dessus, les organisateurs seront seul juge et pourront procéder à l'exclusion des personnes hors la loi ou hors règlement, en faisant appel aux autorités compétentes si besoin.
- Raccordement électrique non prévu.

Merci de votre compréhension.

P.S. : Afin de bien commencer cette journée, un café vous sera offert à votre arrivée sur le site